

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/048/4.1

Feuillet n° 050

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 26 février 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND ; Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Création d'un poste d'agent de catégorie A et modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription de la Communauté de Communes dans le programme « Petites Villes de Demain », il convient de créer un poste de catégorie A afin de suivre et déployer le projet communal.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021048-DE
Regu le 31/03/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent de catégorie A (attaché ; ingénieur ; contractuel) à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs relevant de la catégorie hiérarchique A ou, à défaut de fonctionnaire, par un contractuel.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Formaliser le Projet de territoire et en définir sa programmation
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/05/2021 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

grades des agents	catégorie	effectif budgétaire	effectif pourvu	Equivalent Temps Plein
FILIERE ADMINISTRATIF		10	9	8,43
Attaché principal	A	2	2	2
Attaché	A	1	1	1
Chargés de mission (CDD) Urbanisme + Economie	A	2	2	1,9
Chef de projet PVD	A	1		1
Rédacteur	B	1		1
Adjoint Adm ppal 1ère classe	C	1	1	0,6
Adjoint Adm ppal 2ème classe	C	1	1	0,43
Agent d'accueil (contractuel)	C	1	1	0,5
FILIERE TECHNIQUE		10	9	9,34
Technicien Principal 1° classe	B	3	3	3
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1
Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1
		1	1	0,85
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
		1	1	0,85
Agent technique contractuel (CAE)	C	1	1	0,64
TOTAL		20	18	17,77

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/03/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021048-DE
Regu le 31/03/2021